



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE ETHIQUE

PV N° 18 CDE/1

AUDITION DU 25 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE : M. DUPIN Yannick.

PRESENTS : M. Denis GUVENATAM – Jérôme THIBERT – Gaëtan CALZADA (en visioconférence) – M. David VERMASSEN (président de l'UCCF).

I- AUDITION DU CLUB DE L'UNION CHATILLONNAISE COLOMBINE FOOTBALL

Motif : Publication signée de M. VERMASSEN du 12 septembre 2021 à 19h06 sur la page Facebook de l'UCCF mettant en cause le club de l'ESVO.

Vu la convocation du président de l'UCCF en date du 17 septembre 2021

Vu la convocation des membres de la commission éthique en date du 17 septembre 2021

Après avoir entendu M. David VERMASSEN, Président de l'UCCF

Après avoir étudié la feuille de match UCCF / ESVO du 12 septembre 2021

La Commission, à l'unanimité, décide de classer l'affaire sans suite.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189-190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Y. DUPIN